moins tranchés qu'autrefois. Ils arrivent même parfois à presque se confondre. Ce n'est pas qu'on emploie que des nuances éteintes, mais si un effet est dans une couleur vive, il est amalgamé avec d'autres dont la nuance est aussi accentuée. De la sorte ils se détruisent l'un par l'autre et l'ensemble donne la note effacée qui est recherchée.

Comme nous l'avons dit déjà, on étudie encore des bas de robes pour cette saison. Ils sont de toutes sortes. Certains sont seulement composés de combinaisons de rayures transversales, de teinte unie ou polychromes. D'autres sont à dessins ; pas de fleurs cependant, mais des méandres, des motifs ornementaux assez simples et qui tirent plus d'effet d'un heureux agencement des couleurs que de leur forme même. On fait de ces bas de robes qui sont assez étroits : 8 à 10 cent. et moins. En revanche, il y en a aussi qui atteignent jusqu'à 20 centimètres.

La lisière galon continue aussi d'être en faveur. On obtient ces galons par toutes sortes de procédés. Il s'en fait de toutes teintes et dispositions. La broderie est mise à contribution à l'occasion. On fait aussi des cheviottes douces, de teintes mélangées très fondue, qui sont brodées à chaque lisière d'un galon de soie en plusieurs couleurs.

A. W.

LUMINOL savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

Le BEURRE d'OOSTCAAMP est le meilleur beurre de table et de cuisine, 13, rue du Bois, 13, Roubaix et dans les dépôts. On porte à domicile. Téléphone 604. 45477—1

Chronique Locale

ROUBAIX

Nos ateliers étant fermés le premier jour de l'An, le « Journal de Roubaix » ne paraîtra pas demain matin.

SOUVENIRS & SOUHAITS

L'année qui vient de finir nous laisse, comme les précédentes, son lot de tristesses et son bagage de pétances.

Nous avons vu se consommer des attentats à la liberté contre lesquels nous avons protesté de toute notre énergie et ne cesserons pas de protester encore comme citoyens d'un pays libre. Et notre premier geste au seuil de cet an nouveau est un salut respectueux pour ceux que l'on a proscrits contre tout droit et au mépris de tous les principes inscrits dans nos lois.

Nous ne rappelons que pour mémoire le départ émouvant des R.R. P.P. Franciscains de Roubaix le jour même du Vendredi-Saint. Les scènes inoubliables de cette journée nous sont un sûr garant du retour des vénérés religieux. Puis ce fut, à Roubaix et dans toute la région, l'exode volontairement pacifique et quasi silencieux des humbles éducateurs du peuple, religieux et religieuses chassés de leurs écoles, arrachés à l'affectueuse confiance des familles. Hier encore, un arrêté ministériel signé : Combes, signifiait un refus brutal aux Filles de la Sagesse de la rue Pellart et aux Sœurs de Sainte-Thérèse de Tourcoing.

Hélas ! il y a deux semaines à peine, M. Combes, qui a sévi cependant toute l'année, déposait un projet de loi qui va enlever le droit d'enseigner à tous les congréganistes ! Nous avons dit combien d'écoles seront fermées à la suite de ce nouveau déni de justice.

Nous verrons la persécution du catholicisme s'accroître en 1904, — c'est probable, — et son caractère irréligieux s'aggraver encore. Il nous paraît donc nécessaire, qu'en se remémorant les étapes parcourues depuis trois ans par les gouvernants sectaires, les libéraux sincères se préoccupent de l'éventualité menaçante de mesures plus graves et de nature à troubler profondément la paix sociale.

Il n'apparaît pas, — il s'en faut même de beaucoup, — que cette guerre incessante faite aux croyances et aux libertés des citoyens, ait accru la prospérité matérielle du pays et grandi sa situation morale dans le monde. La discussion du Budget est trop récente et trop édifiante sur ce point pour que nous insistions davantage.

—×—

Cependant, à ne considérer que notre ville et ses intérêts particuliers, on peut dire hardiment que l'année 1903 n'a pas été mauvaise.

En effet, elle a été très laborieuse et profitable à tous, en dépit d'une courte grève partielle en octobre. Ce labeur opiniâtre et, Dieu merci, toujours en progrès en notre cité, s'est traduit par le développement notamment des quartiers du Nouveau Roubaix et de Maufait, par la construction de plusieurs usines et par l'agrandissement d'un certain nombre d'autres. Les recettes de l'octroi, — excellent baromètre de la prospérité des villes, — accusent une plus-value de 156,000 francs.

Au point de vue municipal, signalons tout d'abord un budget bouclé en équilibre ; puis les conventions définitives pour la création de nouveaux tramways et l'abaissement des tarifs ; le transfert de l'Institut Turgot à l'ancien Collège et du Conservatoire dans les locaux de l'Institut Turgot ; l'inauguration du pont de Wattrelos, la restauration du Palais de Justice, etc.

Mais, sans contredit, le grand événement de l'année roubaisienne aura été les mémorables fêtes qui ont marqué pour toujours dans nos annales l'inauguration du nouvel hôpital « La Fraternité ».

Nous avons tous encore présentes à l'esprit ces solennités si artistiquement, si noblement populaires où nous vîmes, unis en un élan magnifique et dans une même pensée de concorde et de charité, tous nos concitoyens heureux de se sentir vraiment fraternels et solidaires les uns des autres.

On ne saurait sans injustice oublier que le mérite de cette belle œuvre revient pour une très large part à la Municipalité républicaine. Et, si nous lui rendons ici volontiers cet hommage, c'est que les fêtes du 1er juin ont peut-être plus frappé l'esprit du grand nombre que la consciencieuse et habile administration des intérêts de la Ville faite discrètement et au jour le jour.

Les résultats n'en sont pas moins là, tangibles pour les moins bienveillants. Paris, dit-on, ne s'est pas bâti en un jour ! Roubaix ne peut non plus être transformé en un an, ni même en deux. Il n'en est pas moins vrai que les dégâts accumulés par les collectivistes sont déjà en grande partie réparés ; que trois des centimes additionnels qui avaient dû être imposés vont être supprimés ; que, malgré cela, diverses subventions sont augmentées et que tous les services municipaux sont améliorés ou en voie de l'être à bref délai.

Nous énumérons plus haut quelques-uns des importants travaux accomplis cette année. Il faut ajouter une œuvre encore à cette liste, d'ailleurs incomplète, œuvre à laquelle les pouvoirs publics et la population tout entière ont collaboré à l'envi : c'est le calme, la tranquillité féconde de cette ville qui connut tant d'agitations et de désordres et qui peut maintenant, dans la paix reconquise, travailler tout à son aise et étendre ses légitimes ambitions de grande cité industrielle.

Malheureusement, les villes et communes voisines, et même la cité-sœur, Tourcoing, ont été plus ou moins longtemps désolées par les grèves. Halluin, en particulier, a beaucoup souffert de ces regrettables conflits entre le capital et le travail.

Eh bien ! l'évocation de tous ces faits qui sont déjà des souvenirs étant terminée, et l'heure des souhaits venue, nous émettons le vœu que toute cette région de l'extrême frontière ne connaisse plus, si possible, ces longs et mornes jours du chômage, pleins de misère et de désespoir.

Nous souhaitons ardemment une législation du travail plus équitable, plus humaine, et, tout au moins, plus sagement préventive de la grève et de son lugubre cortège de vexations odieuses et de ruines lamentables.

—×—

Si nos vœux sont très nombreux et très amples, leur expression sera brève.

En mai prochain, que Roubaix se donne un Conseil municipal qui soit tout entier républicain, libéral, démocratique, achevant l'œuvre si bien commencée et doublant les étapes sur la grand'route libre du progrès !

Que toutes les communes du Nord fassent comme Roubaix... et que les sectaires subissent dans le reste de la France des échecs qui les amènent à plus de modération et à une plus saine appréciation des faits !

Ce sont là, dites-vous peut-être, des souhaits bien graves !... Il y a place pour d'autres, aussi sincères et plus aimables.

Nous vous souhaitons donc, chers lecteurs, le gros lot à tous... Mais, comme ce serait un peu difficile à obtenir de la Fortune la plus distributive, nous vous souhaitons plutôt, à vous et aux vôtres, une santé parfaite, — qui vaut mieux que dix mille gros lots réunis, — la paix du cœur et de l'esprit. Et le reste vous sera donné par surcroît.

Si, avec cela, vous continuez à lire le *Journal de Roubaix* pour être bien informés de toutes choses utiles à savoir ; si vos enfants ne déchirent pas trop de culottes ; si vous ne manquez le train que deux ou trois fois et si vous n'attendez qu'une petite heure au guichet des mandats-poste pour toucher vos étrennes ; si vous vous débarrassez des *raseurs* et des poseurs ; si l'on ne vous appelle pas trop tard à table, — vous aurez la parfaite année 1904 que je vous souhaite ! — X. F.

LA LOI DE DIX HEURES. — En recevant, à l'occasion du nouvel An, les membres de la Chambre de Commerce, M. Eugène Motte a prononcé une allocution qui aura, ici, un très grand retentissement. Parlant de la prochaine application de la loi de dix heures, l'honorable maire s'est exprimé de la façon suivante :

« Je souhaite que la voix autorisée de la Chambre de Commerce se fasse entendre à ce moment. Je l'ai dit. Je le répète, à dessein, aujourd'hui comme magistrat de la ville, j'estime que l'application de la loi doit laisser intact le salaire de l'ouvrier. Si les industriels savent le comprendre, nous entrerons dans une voie d'apaisement au moment où d'autres chercheront des voies violentes. »

M. Eugène Motte avait déjà parlé dans le même sens au cours d'une récente séance du Conseil municipal. Il a jugé avec raison qu'il importait de souligner d'une manière solennelle ses généreuses déclarations.

Depuis quelques semaines, en effet, on s'efforce, dans certains milieux, de préparer pour le mois d'avril prochain une grève générale qu'on veut longue et violente. Le parti collectiviste s'apprête, avec une impatience non dissimulée, à prendre la tête de ce mouvement révolutionnaire. En prévision des élections municipales, il voudrait profiter des troubles qui ne manqueraient pas de se produire pour se tailler de la réclame au détriment des ouvriers.

Il était donc nécessaire d'enlever aux socialistes cette dernière espérance de salut.

Il fallait les empêcher à tout prix de troubler à nouveau notre ville à peine guérie de ses divisions fratricides et lui permettre de continuer sa marche ascendante dans le calme et le travail.

En parlant comme il l'a fait, M. Eugène Motte a donc rendu à ses concitoyens un service dont ils apprécieront toute la valeur et toute la portée. Il les convie à une œuvre de concorde et de justice. Sa voix sera entendue ; ses conseils seront suivis. En sollicitant le concours des membres de la Chambre de Commerce, M. le Maire de Roubaix a d'ailleurs été heureusement inspiré. Il trouvera en eux de dévoués auxiliaires qui l'aideront puissamment dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'est tracée.

De leur côté, les travailleurs, instruits par l'expérience et confiants dans la parole franche et loyale de M. Eugène Motte, défendront leurs droits avec une fermeté sage et prudente et repousseront énergiquement les avis intéressés des politiciens. — A. R. F.

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES DU NOUVEL AN

Les corps constitués et les fonctionnaires ont été reçus, jeudi soir, à cinq heures, à la Mairie, par l'Administration municipale.

M. Eugène Motte, député-maire, avait reçu, auparavant, les souhaits de ses adjoints qui, tous, s'étaient rendus à son habitation, rue Saint-Jean, à quatre heures. L'Administration municipale, ayant à sa tête, M. Eugène Motte, était ensuite allée présenter ses vœux à M. Henri Carissimo, président du Tribunal de Commerce, à son domicile, rue du Grand-Chemin. Les juges consulaires entouraient leur président.

A la Mairie, les réceptions ont commencé, à cinq heures, dans la salle du Conseil municipal. M. Eugène Motte était entouré de MM. Chatteleyn, Lehoucq, Saye, Deschodt, Leblanc, Browaeys, ses adjoints.

Les juges du Tribunal de Commerce sont reçus les premiers. M. Henri Carissimo les présente et remercie l'Administration municipale d'avoir restauré le Palais de Justice, dont la façade et certaines parties étaient si délabrées. M. le Maire rend justice au dévouement des juges qui remplissent un devoir civique en donnant à leurs concitoyens une bonne partie d'un temps précieux.

Les conseillers municipaux sont ensuite présentés par M. le docteur Lepoutre, remplaçant M. Edouard Roussel, premier inscrit au tableau. En exprimant les vœux de l'assemblée communale, il espère que le corps électoral saura bientôt reconnaître l'œuvre de l'Administration. M. le Maire répond en remerciant de leur collaboration les conseillers qui, tous, travaillent au mieux des intérêts de la Ville. « Le corps électoral, ajoute-t-il, nous jugera. Nous avons ébauché plusieurs affaires, nous en avons mené d'autres à bonne fin. Nous pouvons nous flatter d'avoir mis Roubaix sur un pied de paix et de tranquillité dont nos concitoyens nous sauront gré, nous l'espérons. »

Sont présentés ensuite : les consuls, M. Lebas, capitaine de gendarmerie, les officiers de sapeurs-pompiers ayant à leur tête M. le commandant Hubert, et les membres de la Chambre de Commerce.

Déclaration importante de M. Eugène Motte

En présentant ces derniers, M. Florent Carissimo remercie l'Administration municipale d'avoir mené à bonne fin le projet d'une Bourse et d'une Chambre de Commerce.

M. le Maire répond à peu près dans ces termes : « J'espère que nous traverserons sans encombre la période d'avril, lors de l'application du dernier « palier » de la loi Millerand-Colliard. Je souhaite que la voix autorisée de la Chambre de Commerce se fasse entendre en ce moment. Je l'ai déjà dit, je le répète à dessein aujourd'hui, comme magistrat de la ville, j'estime que l'application de la loi doit laisser intact le salaire de l'ouvrier. Si les industriels savent le comprendre, nous entrerons dans une voie d'apaisement au moment où d'autres chercheront des voies violentes. »

Viennent ensuite les deux juges de paix, MM. Petit et de Renty, et les commissaires de police. M. Marion, commissaire central, remercie l'Administration de l'acte de justice, qui est, en même temps, un acte de bienveillance, qu'elle a accompli pour les commissaires. M. le Maire répond qu'il aurait voulu que l'état des finances lui permît de le faire plus tôt.

Défilent assez rapidement : le personnel des administrations des contributions directes et indirectes, des douanes, de l'enregistrement, des Postes et Télégraphes, de la vérification des Poids et Mesures, l'inspecteur du travail, le directeur de la Maternité Boucicaut, le Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le Conseil d'administration du Bureau de bienfaisance, le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne. Le président, M. Lecomte-Serépel, dit que pour les années 1902 et 1903, le chiffre des remboursements, à Roubaix, a été supérieur de 1.500.000 francs aux versements. M. le Maire répond qu'il pensait que Roubaix n'avait pas été atteint par cette maladie ridicule.

Sont ensuite présentés : la Commission des logements insalubres, M. Auguste Tiers, répartiteur, le personnel enseignant de l'Ecole Nationale des Arts Industriels et du Conservatoire, M. Bourbon, inspecteur primaire, et le personnel enseignant des écoles communales. M. l'inspecteur dit : « Messieurs, vous savez le zèle du personnel enseignant dans l'œuvre de l'éducation populaire. Cette année, des circonstances demanderont plus encore à nos instituteurs et institutrices, ils ne marchanderont pas leur dévouement. » M. Bourbon regrette le départ de M. Chauchoy, directeur de l'école de la rue Montaigne, un des maîtres les plus distingués qu'il ait connus. M. le Maire fait des vœux pour la santé de tout le personnel enseignant, afin qu'il puisse poursuivre sa tâche. Il exprime toute la satisfaction que lui donnent les écoles publiques de Roubaix. L'augmentation des élèves à la rentrée dernière, prouve bien, dit-il, en quelle estime la population tient les instituteurs. Il regrette, lui aussi, le départ de M. Chauchoy, dont il avait su apprécier les mérites.

Après le personnel enseignant viennent : M. Thoyer, directeur de la succursale de la Banque de France, qui fait des vœux pour le maintien de la municipalité actuelle, qui rassure le monde des affaires ; M. Sénéchal, chef de gare, et le personnel des bureaux de la Mairie. M. Devernay, le distingué secrétaire général, fait l'éloge du personnel placé sous ses ordres. On peut compter sur son dévouement le plus absolu. Cette année, il a fait face aux travaux supplémentaires nécessités par la réalisation des projets de l'Administration municipale, par les fêtes des 31 mai et 1er juin, par les grèves et l'occupation militaire. M. le Maire exprime sa reconnaissance au personnel des bureaux.

Après M. Salembier, receveur municipal, M. Peltier, directeur de l'Octroi, présente son personnel et remercie l'Administration de l'augmentation qu'elle a accordée aux préposés. M. le Maire répond : « Grâce au rayon de soleil que vous avez mis dans notre caisse, nous avons pu augmenter vos traitements ; nous aurions voulu pouvoir le faire plus tôt. » Il ajoute que l'Administration ne peut, comme le lui a demandé une pétition d'employés, mettre à la retraite tous ceux qui sont atteints par la limite d'âge, à cause de la répercussion qu'aurait cette mesure sur le budget. C'est pour cette raison que le gouvernement ne le fait pas non plus.

Sont présentés : le personnel du service des bâtiments municipaux, ayant à sa tête M. Th. Colliez, celui de la Voirie avec son directeur M. Latreille, celui de la Condition Publique présenté par M. Bipper, le personnel de l'inspection sanitaire et celui du service des Eaux. M. Nourtier, directeur, demande à l'administration d'augmenter le traitement des employés, dont le travail a beaucoup augmenté bien que les recettes du service diminuent. C'est grâce à notre esprit d'économie, ajoute-t-il, que nous parvenons à joindre les deux bouts, car les villes vendent à perte l'eau potable aux petits consommateurs. M. Nourtier souhaite que les employés ne pâtissent pas du conflit qui divise les villes de Roubaix et de Tourcoing. M. le maire répond que toutes ces questions méritent la plus sérieuse attention. On aurait dû faire plus tôt ce que nous avons fait cette année, diminuer le prix de l'eau pour les gros consommateurs, — nous nous en trouvons déjà bien. Nous souffrons des fautes d'une administration aveugle et fiscale qui a trop pressuré notre service des eaux.

Quant au conflit qui divise les villes, M. Eugène Motte dit que l'arbitrage donne en partie satisfaction à Roubaix. L'administration examinera avec bienveillance les propositions faites par M. Nourtier en faveur de son personnel.

Après l'inspecteur des logements insalubres, vient le personnel de la police, inspecteurs, secrétaires, brigadiers et sous-brigadiers. M. le maire dit qu'il est heureux d'avoir pu réparer l'injustice commise envers la police par son prédécesseur.

Sont enfin présentés : M.A. Damez, receveur du Bureau de Bienfaisance, les professeurs des cours municipaux de langues vivantes, la commission de la *Grande-Harmonie* et la commission de la *Roubaisienne*.

Les réceptions ont pris fin à 6 heures et demie.

LE PRODUIT DE L'OCTROI EN 1903. — Le produit brut de l'octroi a été, pendant l'année 1903, de 2,499,325 fr. 20. Il n'avait été, l'année précédente, que de 2,313,456 fr. 14. C'est donc une augmentation de 155,869 fr. 06 pour l'année qui vient de se terminer. Nous ne pouvons donner le détail des recettes par chapitres, le travail de comptabilité n'étant pas terminé, mais nous savons que les droits sur les matériaux et sur les boissons ont donné d'importantes plus-values.

Nous constatons avec plaisir cet heureux résultat dû tout entier à la politique de sagesse et d'économie de notre administration municipale.

LES FOURNEAUX ÉCONOMIQUES. — M. le Maire de Roubaix a pris l'arrêté suivant :

ARTICLE PREMIER. — Les fourneaux économiques seront ouverts au public à partir du lundi 4 janvier 1904.

Ils sont situés : 1° Rue Saint-Vincent de Paul, au poste de police ; 2° Rue des Fossés, au poste de police ; 3° Rue Ternaux, près de l'école communale de garçons ; 4° Rue des Arts, au poste de police.

ARTICLE 2. — Les familles pauvres, secourues ou non par le Bureau de Bienfaisance, sont admises à prendre part aux distributions des fourneaux. Les demandes d'admission sont reçues au Bureau central, rue du Château, 4 *ter*, de neuf heures du matin à midi, et de deux à six heures du soir.

ARTICLE 3. — Le prix des rations est fixé ainsi qu'il suit : Viande (100 grammes), 0.10 centimes ; bouillon ou soupe, 0.05 centimes ; légumes, 0.05 ; harengs et œufs (la pièce), 0.05 centimes.

ARTICLE 4. — Les personnes qui désirent acheter des bons pour les distribuer aux indigents, doivent s'adresser à M. le receveur municipal, rue des Lignes, 12, de neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures du soir.

DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Chauchoy, directeur de l'école publique de la rue Montaigne, vient d'être admis, pour raison de santé, à demander la liquidation de sa pension de retraite.

DANS LA POLICE. — Par décision municipale en date du 30 décembre, l'agent de sûreté Paris, a été élevé à la 2e classe.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — Que tous ceux qui sont bien vêtus, nourris et chauffés songent un instant, par cet hiver rigoureux, à ceux qui manquent de tout. Ils sont, hélas ! trop nombreux, dans une grande cité industrielle comme la nôtre. L'œuvre de la « Bouchée de pain et du prêt du couchage » fait tout ce qu'il est possible de faire pour soulager et atténuer les plus grandes misères, mais elle a besoin, pour cela, d'être aidée par tous ceux qui peuvent le faire. La grande souscription à 1 franc avec primes est ouverte partout ; c'est le moyen le plus pratique de participer à l'œuvre.

Les demandes et les dons sont reçus avec reconnaissance par les trésoriers, 21, rue Fosse-aux-Chênes.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Une journalière, Hayde Gobert, âgée de 20 ans, demeurant en garni, rue Pierre-Motte, 9, a tenté de s'empoisonner, jeudi matin, en absorbant de la teinture d'iode.

M. le docteur Bernard lui a donné des soins et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu. L'état de la malheureuse n'est pas grave. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

UN ACCIDENT DANS UNE FILATURE. — En voulant enlever un morceau de coton placé sur le plateau d'une carde, un aiguiseur de la filature de M. Cavrois Mahieu, Henri Arcelon, 42 ans, rue Beaurewaert, a été blessé à la main gauche par le tambour du métier.

M. le docteur Godefroy a examiné le blessé et lui a ordonné un mois de repos.

UNE FEMME ÉLECTRISÉE PAR LE TROLLEY. — Jeudi après-midi, vers deux heures, un trolley du tramway de la ligne de la gare du Nord à Lannoy, s'est brisé en face des Halles, rue Pierre-Motte. Mme Poissonnier, marchande de fruits à Flers-Breucq, qui passait à cet endroit, le reçut sur l'épaule et fut fortement électrisée. Grâce à son foulard elle n'a pas été foudroyée.

Conduite dans un estaminet voisin, Mme Poissonnier y a reçu les soins de MM. les docteurs Bernard et Lepoutre qui n'ont relevé aucune blessure.

UN VOL A L'ÉTALAGE. — L'agent de police Marienne, a procédé mercredi soir, à l'arrestation d'un journalier, Arthur Dehaye, âgé de 23 ans, au moment où il venait de s'emparer d'un balai à l'étalage du magasin de M. Tacoen-Dubois, épicier, rue d'Alsace, 84. Cet individu a été conduit au dépôt de police du 1er arrondissement.

LES MENDIANTS PROFESSIONNELS. — Jeudi matin, un journalier, Bénoni De Waegenaere, sujet belge, âgé de 60 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 61, a été arrêté, Grande-Rue, pour mendicité. Cet individu est encore valide et peut parfaitement travailler.

LA LOI GRAMMONT. — Un domestique au service de M. Voreux, expéditeur, rue du Chemin-de-Fer, J.-B. Neuvejans, 25 ans, a été, mercredi, dans la journée, l'objet d'un procès-verbal pour avoir exercé des mauvais traitements sur son cheval.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR (Société civile de retraites). — Il est rappelé aux sociétaires de la 127e section que la première recette de 1904 aura lieu dimanche 3 courant, de dix heures du matin à midi, Hôtel des Pompiers. Les sociétaires sont priés de venir sitôt l'ouverture des bureaux, pour éviter l'encombrement. Le sou mensuel sera perçu en même temps que les cotisations.

TROUVAILLES. — MM. Charles Veys, rue de Toulouse, 15, Fernand Monier, rue de l'Alma, cour Delerue, 13, ont trouvé chacun une clef de sûreté. — Le jeune Eugène Bouvry, rue de la Brasserie, 7, a trouvé, rue de la Gare, deux fourchettes en ruolz.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier d'imprimerie de MM. Lefebvre et Niase, une papetière, Marie Tétaert, 18 ans, rue de Flandre, cour Algoet, a été blessée à l'index droit par sa machine. Huit jours de repos. Docteur Ballenghien. — Un tisserand de MM. Paul Pouvrost frères, fabricants, Isidore Windez, 45 ans, rue de la Basse-Masure, a été blessé au côté gauche par un coup de navette. Huit jours de repos. Docteur Delecœuillerie. — Dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, un apprêteur, Jules Verfaillie, 34 ans, rue de Lannoy, cour Boyaval, a été blessé au pied gauche par la chute d'un ballot de tissu. Dix jours de repos. Docteur Godefroy. — Un menuisier de M. Jules Planquart-Durot, entrepreneur, François Devlieger, 38 ans, rue d'Oran, s'est blessé à la main ensoulevant une pièce de bois. Dix jours de repos. Docteur Delattre. — Une tisserande de MM. Henry Ternynck et fils, fabricants, Pharaïde Vanparys, 25 ans, rue Germain-Pilon, a eu le coude comprimé entre l'échasse et la cliche de son métier. Dix jours de repos. Docteur Godefroy. — Un menuisier de M. Jules Lecapitaine, entrepreneur, Auguste Vanmarck, 62 ans, impasse Beaudringhien, à Croix, s'est blessé à l'épaule droite en soulevant une porte. Quinze jours de repos. Docteur Demoulin. — Un teinturier de MM. Motte et Meillassoux frères, teinturiers-apprêteurs, Louis Débarbieux, 17 ans, boulevard de Paris, a été brûlé à la figure par de l'eau chaude. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy. — Un manœuvre de maçon de MM. Rasson et Gossart, entrepreneurs, Gabriel Desbonnet, 24 ans, rue de la Conférence, cour Platel, a eu l'annulaire comprimé pendant son travail. Quinze jours de repos. Docteur Mariage. — Dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Bourgeois, un teinturier, Clément Dewailly, 46 ans, rue de la Lys, fort Wattel, a été blessé à l'auriculaire gauche pendant son travail. Vingt jours de repos. Docteur Godefroy.

LE REPOS DU DIMANCHE ET DES FÊTES. — Service des pharmacies. — Vendredi 1er janvier. Pharmaciens de garde, quartier du Centre, M. Deschodt, Grande-Rue ; quartier de la Gare, M. Didry, rue Notre-Dame.

— Je vous la souhaite bonne et heureuse ! Voilà la phrase qu'on va entendre répéter sur les places, rues et carrefours par trente-six millions de Français, aujourd'hui 1er Janvier 1904. L'usage veut qu'on réponde par : — Voulez-vous prendre quelque chose ? — Oui, un verre de vin tonique et réconfortant. — Alors, un « *Dubonnet.* »

Résultat : Vente d'un million de litres de « *Dubonnet.* » 46234d

A CESAR CE QUI EST A CESAR. — A tous ses *Clients* et *Clientes* la *Maison Vallentin*, 31, Grande-Rue, à Roubaix, c'est-à-dire, *la Model Rien que la Mode!!* adresse ses vœux de *Bonne année.* Elle *leur* offre pour *un quart de Louis, un demi-Louis, un Louis*, un Chapeau anglais avec son étrenne respective dedans. 46270d

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX. — AVIS IMPORTANT. — Le nombre des demandes d'installations avec compteur à paiement préalable étant très considérable, nous avons l'honneur d'informer les intéressés que nous y donnons suite dans la mesure du possible et suivant l'ordre d'inscription.

Par ces temps de gelée, nous recommandons à nos abonnés de garantir leurs compteurs ainsi que les moteurs à gaz, s'ils veulent éviter des ennuis. 46277d

CROIX

LE NOUVEL AN. — A l'occasion du jour de l'an, les bureaux de la mairie seront fermés aujourd'hui vendredi toute la journée et demain samedi à partir de midi.

WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — François Legrand, 52 ans, journalier, à la teinturerie Hannart, demeurant à Wasquehal, a glissé par suite d'un faux pas et en tombant s'est blessé à la jambe gauche.

LA DISTRIBUTION DES VÊTEMENTS a eu lieu jeudi matin, dans les écoles communales. Les garçons, élèves des écoles primaires et maternelles ont reçu une pèlerine ou un chandail ou une paire de bas ; les filles un manteau ou une brassière ou une robe de laine ou enfin une paire de bas.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés aujourd'hui toute la journée et demain samedi à partir de midi.

LANNOY

LA CLASSE 1903. — Quinze conscrits se sont fait inscrire, cette année, pour le prochain tirage au sort.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Léon Quesnez, 15 ans, aide-tisserand chez M. Ferdinand Leborgne, à Lannoy, est tombé de son métier. Dans sa chute, il s'est fortement luxé les mains. Repos de quarante-cinq jours. Docteur Parmentier.

LEERS

UN SERVICE SOLENNEL a été chanté en l'église de Leers, jeudi à 10 heures pour le repos de l'âme de M. Léon Motte-Descamps, industriel, décédé à Roubaix, le 23 décembre. L'église était comble. Dans l'assistance on remarquait M. Louis Courier, maire ; plusieurs conseillers municipaux, et la société de Secours-Mutuels Saint-Antoine de Padoue.

FLERS-BOURG

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est produit, jeudi matin, vers six heures et demie, dans la cheminée de l'habitation de M. Jean-Baptiste Pennel, ouvrier singeur, rue de la Mairie. L'écran de la cheminée, ainsi que le tapis d'une table qui se trouvait à proximité, ont été détruits par le feu. Sans la promptitude des secours apportés par les voisins, M. Vertbeck en tête, l'incendie aurait pu avoir de plus graves conséquences, car les enfants du sinistré étaient encore couchés.

HEM

LA CLASSE 1903. — Les jeunes gens qui seront à participer au prochain tirage au sort, sont au nombre de quarante-cinq.

LYS

DOUANIERS INJURIÉS. — Les préposés de douanes Ph. Décloux et J. Herbaut, de la brigade de Lannoy, se trouvant jeudi soir, vers huit heures, à la barrière du chemin de fer, à Lys, appréhendèrent une fillette, Marie Corbusier, 10 ans, qui était nantie de café de provenance étrangère. Comme celle-ci refusait de donner sa marchandise, et s'était couchée sur le sol, pour qu'on ne la lui prît pas, un rassemblement d'une certaine de personne s'était formé. Tout à coup, un négociant en déchets, de Lys, M. Félicien Salomé, s'approcha des douaniers et les injuria. Procès-verbal lui a été immédiatement dressé.

WILLEMS

DON AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Mme veuve Dehaynin, née Victoire Noé, a versé une somme de 50 francs à la caisse du Bureau de bienfaisance.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX Maison fondée en 1835
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Comptes-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée. 6

1904 VIENT DE S'OUVRIR
Le moment est donc venu de se procurer un
Almanach pratique
c'est-à-dire une sorte de « vade mecum » qui ne se borne pas seulement à donner très exactement le calendrier, mais qui contient en outre des indications bonnes à consulter chaque jour : conseils pour la vie pratique, recettes, renseignements administratifs, marchés principaux de la région, etc., etc.
A côté de l'utile, on peut demander aussi l'agréable : historiettes, bons mots, croquis amusant.
Eh bien ! tout cela se trouve dans
LE GRAND ALMANACH ILLUSTRÉ
du « Journal de Roubaix »
qui, pour le prix modique de cinquante centimes, est certainement l'un des plus complets et plus variés du genre. 46.216d.

WATTRELOS

La question de l'éclairage. — *La contre-expertise de M. l'ingénieur Dreyfus.* — M. Dreyfus, ingénieur désigné, comme on le sait, par M. le Président du Tribunal civil de Lille pour procéder à une contre-expertise sur les conditions de l'éclairage électrique dans notre ville, est descendu, jeudi après-midi, à Wattrelos.

M. Périn, adjoint, représentant l'administration municipale, et la sous-commission nommée à cet effet, ont accompagné l'ingénieur à l'usine dont il a examiné minutieusement toutes les parties.

Des déclarations faites par M. Dreyfus devant les membres de la sous-commission, il ressort qu'à son avis, l'usine, en ce qui la concerne, pourrait fonctionner non, toutefois, sans qu'on y opère plusieurs changements nécessités par son installation un peu trop « élémentaire ». Quant au réseau, l'expert, après l'examen qu'il en a fait ces jours derniers, le trouve très défectueux, au point de vue surtout des dangers qu'il présenterait dans le cas de rupture d'un fil.

Plusieurs membres de la sous-commission ont insisté sur la possibilité de faire fonctionner l'éclairage, tout au moins jusqu'à nouvel ordre, en se servant d'appareils de protection, et ont demandé à M. Dreyfus de leur indiquer ce que coûteraient les appareils automatiques de protection comme en emploient certaines communes. L'ingénieur a répondu qu'après s'être entendu avec M. Neu, il ferait son possible pour tenter un essai d'éclairage et renseignerait la sous-commission sur le prix des appareils automatiques de protection qui ont pour effet de couper le courant dès la rupture d'un fil.

A une question qu'on lui posait, M. Dreyfus a répondu qu'il lui était impossible pour le moment d'émettre une opinion définitive sur les conditions de l'éclairage de notre ville.

Quant au prix que coûteraient les importants travaux de mise en état, quant au prix de revient de l'éclairage lui-même, M. Dreyfus ne peut encore le dire, son expertise n'ayant pas encore porté sur ces points.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire (typographie)	1.25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1.75
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire, deuil (typographie)	2.50
100 cartes ivoire, deuil (calligraphie)	3 »
100 cartes ivoire, deuil (gravure)	3.50
Elle fournit également une *jolie boîte* contenant :	
100 cartes ivoire (typographie) et 100 enveloppes	1.75
Même boîte (calligraphie)	2.25
» » (gravure)	2.75
Même boîte deuil (typographie)	3.50
» » » (calligraphie)	4 »
» » » (gravure)	4.50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 5, rue Carnot.

PRINCESSE MAKOKO savon Victor Vaissier Nouveau parfum.

TOURCOING

LE DÉPOT DES CARTES DE VISITE A LA POSTE soulève à bon droit, de la façon dont il s'effectue à Tourcoing, les réclamations du public. Les cartes de visite sont recueillies dans un panier placé dans le hall du Bureau de poste, mais hors de la surveillance des employés. Il s'en suit que des gens malintentionnés pourraient facilement, sans qu'on s'en aperçoive, enlever de ces cartes pour s'en approprier les timbres.

Nous avons pu constater que dès hier, jeudi, l'administration des Postes avait fait droit à cette réclamation et que les cartes de visite pouvaient être déposées à un guichet spécial.

L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS. — Nous avons reçu de l'Administration municipale la communication suivante :

« La Ville de Tourcoing, sur l'initiative de M. le Ministre du commerce, prendra part à l'Exposition de Saint-Louis (Amérique), qui doit avoir lieu en 1904, par l'envoi de plans et de photographies destinés à montrer le degré d'accroissement de la Ville pendant la période de 50 ans qui s'est écoulée de 1853 à 1903.

» Le Maire a l'honneur d'informer ses concitoyens que l'Administration municipale a décidé qu'avant que ces plans et photographies soient expédiés en Amérique, le public sera admis à les examiner le dimanche 3 janvier prochain, de neuf heures du matin à quatre heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salle des adjudications, (entrée par la Place Victor-Hassebroucq.) »

**NOUS AVONS RELATÉ dans notre dernier numéro un accident de voiture survenu boulevard Gambetta. Un cocher avait été blessé, en sautant d'une voiture en marche. Il avait été admis à l'Hôtel-Dieu. Dans la journée de jeudi, l'état du blessé, M. Crabansky, était